

*Relations Nord-Sud*

Pourquoi cela? Il me semble qu'il n'y a pas de volonté politique. Où est la volonté politique? La volonté politique est un élément important qu'il faudrait explorer et établir.

A cause de ce qui est arrivé en Afghanistan il y a deux ans, Washington et les pays occidentaux ont dû décider de l'attitude à adopter à cet égard. Deux ans après, cette situation semble toujours être le principal sujet de discorde qui entrave des progrès même modestes dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Je suis d'accord avec ceux qui voient dans l'invasion de l'Afghanistan un acte répréhensible. Cette invasion a été condamnée par le Canada et les pays occidentaux, et avec raison, et à Genève, à Vienne et à Madrid, lors de tous les congrès et toutes les conférences qui ont eu lieu depuis. Cette invasion a causé du tort aux Afghans. Elle a également fait un tort grave aux relations Est-Ouest. Elle a fait un tort considérable à la détente, sinon nous n'en parlerions pas aujourd'hui même à la Chambre des communes.

La question qui nous vient à l'esprit en juin 1981 est de savoir combien de temps encore le monde aura à souffrir de cette action? Cette question amène un certain nombre de conclusions différentes. Je puis uniquement faire état de celles auxquelles je suis arrivé après mûre réflexion. Je ne puis que les soumettre à votre appréciation, M. l'Orateur, de même qu'à celle de la Chambre, sans prétendre, bien sûr, qu'elles sont le fin mot de l'affaire. En toute franchise, je ne peux que conclure que l'Union soviétique a senti sa frontière menacée. C'est pourquoi elle a décidé d'intervenir, espérant qu'elle s'en tirerait à bon compte en dépit du risque énorme qu'elle courait sans doute, ou que l'invasion ne serait pas jugée à la lumière des accords d'Helsinki ou d'autres accords importants conclus entre le bloc de l'Est et l'Occident. Ce fut une grave erreur de jugement. Avec la présence soviétique, il est probable que l'Afghanistan finira par devenir une autre république soviétique. Cela s'insère dans le cadre de l'évolution historique de l'Union soviétique. Une fois que les Soviétiques sont intervenus, il est peu probable qu'ils se retirent à moins que les circonstances ne changent de façon radicale, et les circonstances n'ont pas changé dans cette partie du monde. Par suite de cette action, l'Union soviétique a perdu du terrain au plan de la détente vis-à-vis de l'Occident; elle en a perdu vis-à-vis des Nations-Unies et des nations du tiers monde.

Mais à un certain point, l'Ouest devrait-il profiter de la situation, lorsque l'URSS semble vouloir reprendre le terrain perdu? En l'occurrence, nous avons le choix entre deux attitudes. Nous pouvons continuer dans la voie que nous avons adoptée jusqu'à maintenant, c'est-à-dire prendre la manière forte et dire aux Soviétiques que nous ne discuterons pas avec eux tant qu'ils ne se retireront pas d'Afghanistan. Ou bien, à un certain point, nous pouvons profiter de la position de faiblesse où se trouvent maintenant les Soviétiques, en un sens, puisqu'ils veulent reprendre le terrain perdu. On peut en profiter pour créer un meilleur terrain d'entente dans cette partie du monde. Nous pourrions peut-être obtenir une certaine neutralité dont le besoin se fait grandement sentir, surtout dans cette partie du monde. Cela pourrait aboutir à la reprise des négociations sur la détente.

Je suis enclin à croire qu'à un certain moment, il faut aller de l'avant, et suivre le mouvement de l'histoire. Le problème est de saisir le moment favorable. Il est extrêmement difficile de décider quand il convient de foncer. Je ne crois pas que nous

pourrions obtenir davantage en persistant dans cette stagnation et cette absence de volonté politique de la part de l'Occident, qui refuse de prendre la moindre initiative dans les relations Est-Ouest dont dépend en grande partie le dialogue Nord-Sud.

J'ai dit que je formulerais quelques souhaits. Mon dernier concerne la prochaine conférence des Nations Unies, au printemps de 1982, soit la session spéciale sur le désarmement. En 1978, nous avons présenté une excellente proposition qui est maintenant connue sous le nom de théorie de la suffocation graduelle de l'arsenal nucléaire. Cette théorie a été partiellement appliquée. Il faut réexaminer certains aspects qui sont devenus évidents. Il nous reste encore un an pour le faire. Je recommande instamment au gouvernement de considérer la position que nous avons adoptée en 1978 et de voir comment nous pouvons présenter une position novatrice et renouvelée typiquement canadienne qui nous méritera le respect de tous les pays des Nations Unies, comme nous l'avons fait depuis 1978, compte tenu de l'expérience acquise dans cet intervalle de trois ans.

● (2110)

Je voudrais vous donner maintenant un rapide aperçu de la situation à la conférence qui se déroule à Madrid. Le fait que la conférence de Madrid se poursuit, après avoir débuté dans des circonstances délicates, montre combien il est difficile pour l'Est et l'Ouest d'en arriver à un accord. Néanmoins, la conférence a servi à une excellente fin, celle de revoir les obligations que les pays ont contractées en signant l'acte final d'Helsinki. Le Canada attribuait une grande importance en 1975 à cet examen de la mise en application de l'acte d'Helsinki, car il est insensé de continuer à faire de nouvelles promesses et à conclure de nouveaux accords quand les anciens sont violés ou ne sont pas respectés.

Nous avons examiné notre dossier et celui d'autres États. A l'instar d'autres pays occidentaux, nous avons blâmé ouvertement l'Union soviétique d'avoir envahi l'Afghanistan en flagrante violation de tous les principes énumérés dans l'Acte final, soit la renonciation à la force, la renonciation à toute ingérence dans les affaires internes d'un autre État, le droit des peuples à l'auto-détermination, les droits et les libertés fondamentales des personnes.

Par ailleurs, nous avons fortement insisté sur l'obligation pour tous les États signataires de respecter les droits de la personne, et nous avons protesté lors de la réunion de Madrid contre les États qui s'opposent à l'émigration de leurs ressortissants, qui suscitent des difficultés à ceux qui demandent à émigrer, qui s'opposent à l'exercice de la liberté du culte et de la liberté intellectuelle, qui persécutent leurs citoyens, membres de groupes de surveillance de l'accord d'Helsinki, en les emprisonnant pour la simple raison qu'ils cherchent à connaître leurs droits et à les exercer. Ce faisant, nous avons tenté d'exprimer le souci sincère des Canadiens, ceux notamment qui sont originaires d'Europe de l'Est, pour la façon dont l'Union soviétique et certains autres États signataires appliquent les dispositions relatives aux droits de la personne.

La situation s'est améliorée depuis 1975. Pas uniformément, mais il reste que la réunification des familles séparées par des frontières entre l'Est et l'Ouest a bénéficié de l'impulsion donnée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A Madrid, les négociateurs cherchent à construire sur les avantages nés de la détente qui demeurent encore. Ils